

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

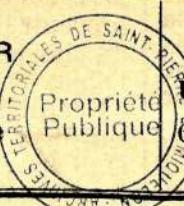
Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00  
Union Postale  
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Propriété  
Publique

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## SERVICE DE SANTÉ

Le service de santé militaire de la colonie ne bat plus que d'une aile, il se trouve par le fait en ce moment dans le plus complet désarroi résultant d'un état de transition prochain.

Nous nous étonnons quand même qu'il en soit ainsi, et qu'en pleine saison de pêche on ait accordé des congés de faveur à M. Alliot et Dhost.

Ni l'un ni l'autre de ces deux fonctionnaires du service médical n'avait accompli la période réglementaire de son temps de séjour dans la colonie.

Par suite de ces deux départs, d'un seul coup le service de l'hôpital se trouve réduit à un seul médecin, sans que l'on se soit préoccupé de préparer sa civilisation prochaine par l'introduction obligatoire des deux médecins civils, tout au moins à titre d'auxiliaires.

De son côté l'Ile aux Chiens, par le rappel plus avantageux de M. Abadie-Bayro au chef-lieu, est également privé de son médecin. Des trois officiers du service de santé ce dernier était le seul qui fut arrivé à l'expiration de sa période de séjour dans la colonie.

Pourquoi alors a-t-on accordé une prolongation de faveur à M. Abadie-Bayro? Pour lui permettre sans doute de rester plus longtemps au milieu de la famille de sa femme et surtout pour lui donner le temps de faire et de faire faire démarche sur démarche afin d'obtenir d'être maintenu en qualité de chef du service de santé.

Dans l'état d'esprit où se trouve la colonie, c'est là une faute; le maintien de M. Abadie Bayro, par suite de son alliance récente avec la famille Légasse, devait être considéré comme impossible avec le titre de chef du service de santé qui lui donne une autorité de décision presque absolue.

On savait déjà dans quelles conditions malencontreuses, M. Abadie-Bayro avait annoté l'an dernier certaines patentées de santé, donnant déjà une preuve de sa partialité, ce qui aurait dû être un avertissement du danger qu'il y avait de le revêtir d'une autorité plus grande.

Les manquements graves dont M. Abadie-Bayro vient de se rendre coupable à l'occasion de l'arrestation de M. Louis Légasse, démontrent que sa situation de famille le met dans l'impossibilité de remplir légalement et même loyalement les fonctions de chef du service de santé de cette colonie. Nous appelons l'attention de M. le gouverneur

Caperon à ce sujet, et au besoin celle du département.

Comme bien d'autres membres de la famille Légasse, M. Abadie-Bayro se croit en pays conquis et avoir le droit d'agir suivant son bon plaisir, pensant avoir affaire à une population coloniale indifférente à ce qui est permis ou pas permis, à ce qui est juste ou injuste. À ce point de vue, M. le chef du service de santé se trompe grossièrement, le temps d'un favoritisme criant et abusif est passé; nous sommes arrivés, quoique pensent certaines gens, à la distribution d'une égale justice pour tous sans faveur comme sans faiblesse.

## LE CAS DE M. ABADIE-BAYRO

Le jeudi 11 du courant un mandat d'amener était lancé contre M. Louis Légasse, gérant et associé de la maison Saint-Martin Légasse neveu & Cie. Le vendredi 12, ce mandat d'arrêt était transformé en mandat de dépôt.

A peine fut-il conduit à la gendarmerie où il devait être écroué, M. Louis Légasse se prétendit malade. Mandé immédiatement M. le juge d'instruction intérimaire adressa une réquisition à M. le docteur Gallas, à l'effet d'examiner le prisonnier et de lui donner les soins nécessaires.

Mais immédiatement aussi et sans qu'on ait pu jusqu'à présent savoir comment ni par qui il avait été averti, M. le docteur Abadie-Bayro, chef du service de santé, cousin par alliance de M. Louis Légasse, entraîna en coup de vent à la gendarmerie, allait droit à M. Louis Légasse, et sans hésitation donnait l'ordre, malgré le juge d'instruction qui lui faisait remarquer qu'il ne l'avait point requis,—de conduire le présumé malade à la chambre des officiers, à l'hôpital.

L'attitude de M. Abadie-Bayro fut telle, son ton si arrogant, sa décision de se substituer à l'autorité judiciaire et à son frère le docteur Gallas, était si impérieusement affirmée, que ce dernier—toujours prudent et toujours désireux de laisser à chacun la responsabilité de ses actes—se retira purement et simplement. Aussi bien voyait-on aussitôt M. Louis Légasse s'acheminer vers l'hôpital en compagnie de M. Abadie Bayro et d'un gendarme.

Requis à nouveau, quelques instants plus tard, à l'effet d'examiner le prisonnier, M. le docteur Gallas se vit tout d'abord, nous dit-on, interdire par M. Abadie-Bayro l'en-

trée de la chambre où M. Louis Légasse avait été placé. «Je suis maître dans mon hôpital, clamait ce major, et personne ne peut y pénétrer sans mon autorisation». Il a fallu—nous assure-t-on toujours—pour vaincre l'outrecuidance de ce galonné vraiment inénarrable, que M. le docteur Gallas lui fit remarquer que porteur d'une réquisition, il avait le droit de se faire prêter main forte par tous agents de la force publique pour accomplir la tâche dont il avait été officiellement chargé.

Ces faits se passent de commentaires. Nous n'avons pas besoin de signaler que M. Abadie-Bayro—qu'il soit ou qu'il ne soit pas médecin de la maison d'arrêt—n'a nullement la libre disposition des prisonniers qui ne peuvent être déplacés, ni même examinés spécialement, sans réquisition de l'autorité judiciaire. Le transfert de M. Louis Légasse à l'hôpital ne s'imposait d'ailleurs en aucune manière. Déjà par une faveur spéciale que nous ne critiquons pas, mais dont nous saurons à l'avenir demander le bénéfice pour d'autres prisonniers, on lui avait réservé une chambre à la gendarmerie au lieu de l'écrouer à la maison d'arrêt. Il est incontestable qu'il pouvait être aussi bien soigné à la gendarmerie qu'à l'hôpital.

Son transfert dans ce dernier établissement, comme l'intervention de M. le docteur Abadie-Bayro, ne pouvait donc avoir d'autre but que d'entraver l'action de la justice et de faire échec à l'autorité judiciaire.

L'usurpation de fonctions dont le chef du service de santé s'est rendu coupable, et les entraves qu'il a mises à l'action publique, pour anéantir les effets d'une instruction commencée contre M. Louis Légasse, se compliquent d'une exceptionnelle indélicatesse: M. Abadie-Bayro, est, avons-nous dit, le cousin par alliance de M. Louis Légasse. Les lois et règlements fussent-ils assez absurdes pour lui accorder les droits qu'il affirmait avec tant de présomption, il avait le devoir de s'abstenir de toute intervention dans une affaire où sa famille et lui étaient directement intéressés.

M. Caperon, gouverneur intérimaire, qui est magistrat de sa profession, sait mieux que nous que l'usurpation de fonctions et la résistance et autres manquements envers l'autorité publique, sont sévèrement punis par le code pénal. M. Abadie-Bayro, s'il avait eu affaire en la personne du juge d'instruction à un magistrat de carrière, serait certainement, en ce moment sous les verrous. En tout cas il appartenait à M. le gouverneur de mettre ce simulé-officier aux arrêts de rigueur, sans préjudice de l'enquête à faire sur les circonstances où il

Le averti de la prétendue maladie de M. Louis Légasse et sur les faits postérieurs. McCaperon, au point où nous en sommes d'œuvre que nous avons entreprise contre une minorité de parvenus orgueilleux et sans moralité qui essaient de nous subjuger, nous fera pas l'injure de penser que nous sommes assez bêtes ou assez lâches pour ne pas tirer du cas de M. Abadie-Bayro toutes les conclusions qu'il comporte. Si nos observations volontairement mesurées lui paraissent négligeables, nous saurons les faire parvenir aux deux ministres de la guerre et des colonies, par les moyens usités et dont l'honorable gouverneur ne peut mettre en doute l'efficacité. C'est pour aujourd'hui, notre dernier mot.

## DERNIER EXPLOIT du sieur Louis Légasse

Vendredi, douze août, M. Louis Légasse, encore sous le coup de la colère que lui avait causée sa première arrestation, avait le culot de se rendre au parquet en compagnie de M. Marie Lefèvre, dont nous ne qualifierons pas la conduite tant nous avons de dédain et de mépris pour le rôle que l'on lui fait jouer.

Le but de cette visite au parquet, M. Légasse l'avait fait annoncer à tout le monde, était de déposer une plainte contre M. P. Mazier, comme auteur d'un faux en écriture publique commis par lui, alors qu'il était maire de la ville de Saint-Pierre.

Prévenu par ses amis presque aussitôt qu'il recevait sa convocation de comparution au parquet, M. Mazier s'est contenté de rire aux éclats et rit encore de la trouvaille un peu tardive et bêtasse de M. Louis Légasse.

Ce qui n'empêche que M. Légasse, très fort au bluff, faisait répandre, (pour détourner l'orage qui menaçait sa tête), cette absurdité de mauvais goût pour un préteud gentelman, que M. Mazier allait être pour ce fait condamné au bagne. Il n'y avait pas à s'émuvoir de ce redoublement de haine, M. Légasse ayant déjà voué M. Mazier à la potence sans qu'il s'en porte plus mal.

M. Légasse, hanté de l'idée de la persécution, se croyait si certain du sort de sa victime qu'au sortir de faire sa dénonciation, descendant la rue Bisson, il a forcé le pas et joint M. Mazier, puis côte à côte par provocation l'a accompagné jusqu'à sa porte dans la crainte d'une défaillance au su de la mauvaise nouvelle.

Dans l'après-midi même, M. Mazier comparaissait au parquet, son apparition dans les couloirs d'ordinaire si sévères du temple de Thémis a été le sujet d'un long éclat de rire.

Sa déposition, au lieu d'être négative et tremblante, a été aussi affirmative que possible, déclarant que, durant ses dix huit ans de fonctions de maire, il avait au moins vingt infractions semblables à celle qui lui était reprochée et

dont lui se glorifiait en connaissance de cause.

Le mardi, seize août, Monsieur Alfred Jaquet et M. Marie Lefèvre se présentaient à leur tour au parquet, ce dernier dans une posture presque aussi piteuse que celle qu'il avait le 6 mai 1900 dans une autre circonstance non moins embarrassante.

Dans l'après-midi de ce même jour, M. le Procureur de la République faisait prévenir l'avocat de M. Mazier qu'il avait dû classer la plainte dont il avait été l'objet de la part de M. Louis Légasse. Ce dernier aveuglé par la haine ayant soif de vengeance, comme il le disait, était encore tombé sur un bec de gaze : il serait à souhaiter qu'il puisse en être ainsi à son sujet !

En attendant, M. Légasse donne libre cours à sa méchanceté noire contre M. Mazier, qui, à aucun point de vue, ne peut être tenu pour être la cause du malheur qui lui arrive, n'ayant jamais de loin ou de près, été mêlé aux opérations commerciales de M. Louis Légasse. Il faut être atteint d'absurdité mentale pour faire un rapprochement quelconque entre l'opposition faite à l'homme politique turbulent qu'est M. Légasse, et les conséquences pouvant résulter de la situation commerciale complexe et compliquée de M. Louis Légasse commerçant. Ceux qui ne peuvent faire cette distinction, sont plus à plaindre qu'à blamer, et nous les plaignons de tout cœur : c'est tout ce que nous pouvons faire.

## CONTES DE L'ONCLE

Voici ce que me conta l'oncle à une veillée de la Chandeleur :

Il y avait une fois, comme on dit, une fois, sous le règne du roi Louis XIV un petit navire qui avait beaucoup navigué, sillonnant, pendant trente années, la Méditerranée et l'Atlantique.

Construit en cœur de chêne, bâti pour durer 80 ans, il était mignon au possible et faisait l'admiration des connaisseurs.

Il s'appelait Oscar et appartenait à un M. Lebail, gros armateur de Marseille, dont la réputation de probité était universelle.

M. Lebail mourut et l'Oscar passa en d'autres mains.

Tant qu'il avait été la propriété de M. Lebail, l'Oscar avait toujours été coquet, bien peint, bien attifé et n'avait jamais été employé qu'à des opérations honnêtes.

Son nouveau propriétaire était un castarote qui, comme presque tous les gens de sa race, était sans moralité. Surtout cupide, tous les moyens lui étaient bons pour amasser de l'argent.

Il excellait dans l'art de la contrebande et dans celui non moins lucratif d'exploiter les assureurs.

Un jour le castarote qui depuis quelque temps ruminait un coup à sa façon, ordonna à ses employés d'embarquer sur l'Oscar des sardines dont ses magasins regorgeaient. Quand il en vit pour 3000 pistoles, il fit arrêter le chargement. — C'est à peine si le navire était lesté.

Le Capitaine de l'Oscar était un inconscient qui ne comptait pas à son bord, un subrécargue ayant en réalité la direction du navire. Il signait cependant tout ce que son armateur lui disait de signer, son contrat stipulant que sa responsabilité en était toujours dégagée.

Le castarote fit donc signer à ce malheureux des connaissances établissant que la quantité de sardines embarquées était telle que leur valeur était de dix mille pistoles et il se fit délivrer des expéditions de douane en conséquence.

Sous le prétexte d'avoir un homme spécial pour la livraison des sardines, à destination, le Castarote embarqua sur l'Oscar un de ses employés, gaillard aussi scrupuleux que son patron et le petit navire partit de Marseille pour Alger.

Quatre jours après le départ, par un temps calme et ensoleillé, les matelots s'aperçurent que leur logement s'emplissait d'eau et montèrent sur le pont en criant que le navire allait couler.

L'employé s'y prit de telle sorte que, sans chercher la cause de la voie d'eau, chacun prit ses hardes et effets et tous s'embarquèrent dans les canots faisant route vers la terre qui était en vue et où ils débarquèrent quatre heures après.

L'Oscar coula à pic.

Le Castarote encaissa ses 10000 pistoles des assureurs qui ne virent que du feu — non, de l'eau — dans cette affaire. L'employé reçut 500 pistoles de son patron en compensation de la valeur d'une grosse tarrière nickelée qu'il avait oubliée à bord de l'Oscar, ce qui fit dire à l'employé que la tarrière est le plus précieux de tous les instruments de musique. —

Et voilà, neveu, comment, sous le règne du grand roi soleil, les castarotes faisaient rapidement fortune. —

JEAN HIX

## LES ENNEMIS INTÉRIEURS DU CATHOLICISME

Sous ce titre, M. Marc Sangnier, l'émérité président du «Sillon» a publié une étude dont nous détachons les passages suivants. Nous les livrons à la méditation de nos adversaires. Ils n'accuseront pas, nous l'espérons du moins, M. Sangnier d'être un ennemi de la Religion Catholique.

Ces hommes font le jeu des adversaires de notre religion ; ils acceptent et réclament même, au besoin, le faux terrain sur lequel on les convie pour continuer à les



tailler en pièce en toute sécurité. Ils ne voient dans le catholicisme qu'une force de conservation sociale; ils entendent se servir de la vérité universelle pour protéger des intérêts particuliers; ils demandent seulement aux prêtres de faire respecter un ordre qu'ils se sentent depuis longtemps impuissants à assurer eux-mêmes; ils réclament que les disciples du pauvre Nazaréen aillent prêcher aux foules une résignation profitable aux puissants: ils paient ces difficiles et délicats services de riches et abondantes aumônes; d'ailleurs, n'est-ce pas là un échange naturel de bons procédés: tous ceux qui sont dans les « bonnes idées » ne se doivent-ils pas assistance?

Au reste, ces champions du catholicisme savent bien que la haine veille à leur porte et que la France d'aujourd'hui les supporte comme à regret et avec colère;... mais ce n'est évidemment pas de leur faute: pas un instant, ils ne songent à accuser leur inintelligence des besoins présents, leur paresse et leur incurie sociale, leur morgue hautaine, leur dureté, leurs vices élégants, la stérilité de leur foi vaine, l'engourdissement de leur volonté quiètement épanoui dans son néant, pas un instant ils ne soupçonnent qu'ils n'ont jamais compris le Christ: non! tout le mal provient de la malice des autres qui ont horreur des « gens bien pensants »

Tels sont les ennemis intérieurs du catholicisme. On saisit les dangers de l'union, si l'on nous contraignait à l'étendre jusqu'à eux!

D'ailleurs, ce ne sont pas là périls nouveaux dans l'histoire de l'Eglise de Dieu: à travers le cours des siècles, nous la voyons sans cesse comme écrasée entre les ennemis de l'extérieur qui veulent l'étouffer par la violence et les ennemis de l'intérieur qui s'essayent à la vicier et à la fausser à leur profit, réclamant de sa docilité des services honteux qu'elle ne saurait jamais leur rendre. Ces derniers ennemis sont les plus odieux et les plus redoutables; la brutalité des premiers n'a jamais fait que fertiliser l'arbre divin, en l'arrosoant de larmes et de sang; l'hypocrisie des seconds a desséché les rameaux, flétrit les fleurs et pourri les fruits. Elle a fait plus encore, en fournissant à des coeurs droits et loyaux des armes contre la vérité et en opposant en quelque façon Dieu à lui-même.

Il importe donc que nous le criions bien haut: on n'a pas le droit de rendre l'Eglise de Dieu solidaire de ceux qui dénaturent sa morale et la soufflent d'autant plus injurieusement qu'ils se réclament d'elle. Si nous la croyons infaillible, nous savons bien que ceux qui se disent ses fils ne sont pas à l'abri du mal, et peuvent pécher contre elle; nous nous souvenons que le Maître a dit: « Il faut que le scandale arrive... »

## A L'ILE AUX CHIENS

On se rappelle du tapage que Lebiguais a fait à l'ile aux Chiens durant la période électorale du mois de décembre.

A ce moment, il en voulait à notre ami Courcier, dimanche dernier c'est à la femme de celui-ci qu'il s'en est pris. Madame Courcier faisait une promenade avec ses enfants, quand elle se vit attaquée sur le chemin qu'elle devait suivre.

Là Lebiguais l'attaqua au passage en l'insultant, la traitant de poissarde, de comédienne, de sauteuse de corde et autres propos qui auraient pu troubler un autre ménage que celui des Courcier.

Tout ce scandale était fait parce que Madame Courcier aurait dit que Lebiguais devrait aller voir M. Légasse que l'on disait malade et à l'hôpital.

De telles injures pour une futilité comme celle mise en avant par Mme Courcier sont de nature à faire croire que Lebiguais a de la rancune, il l'a prouvé en profitant, pour faire sa petite scène, de grouper ses amis à la porte de la maison Huet & Cie.

En ami, nous lui faisons observer que le jeu est dangereux et qu'un homme ne doit jamais se permettre d'insulter une femme. En la circonstance, Mme Courcier était en droit de porter plainte au Procureur de la République.

## Toujours les prix

Il paraît que les deux articles que nous avons consacrés à cette question ont mis l'ex-maire de l'ile aux Chiens en fureur.

Pensez donc, ces gens du "Réveil" qui ont osé parler de Sa personne Sacro-Sainte sans Son autorisation! Aussi pour que M. l'ex maire de l'ile aux Chiens garde ses fureurs pour des causes plus importantes— il y en aura— ne le nommons pas, appelons-le **Lui** (pas Louis).

Et pourquoi pas?

Lui n'est-il pas le mot par excellence pour désigner une divinité ou une partie de divinité, or ne fait-il pas un peu partie de la Grande Famille, **Lui** qui fut l'élu de l'ile aux Chiens par la grâce de la maison Huet & Cie, **Lui** qui aux dernières élections fut chef de la liste baleinarde qui marchait en hurlant le cri de: vive Légasse! **Lui** dont la liste échoua si piteusement! **Lui** qui ne réussit qu'à faire annuler les opérations électorales du 8 mai dans sa commune.

**Lui** qui pour se venger des parents ne distribua pas les prix qu'il avait achetés pour les écoles de l'ile!

Eh bien qu'il le veuille ou non nous parlerons encore de **Lui** car il est homme politique et comme tel il nous appartient. Nous n'avons fait qu'éffleurer sa noble personne d'un léger souffle de critique peu méchante et déjà sa Hautesse nous foudroie de son éloquence tapageuse.

Qu'importe! Continuons.

Or donc est-il vrai que lui, maire de l'Ile aux Chiens ait acheté cet hiver à la librairie M. Guéguen à Saint-Servan les prix destinés aux écoles de sa commune?

Est-il vrai qu'il les ait revendus à une école quelconque de Saint-Pierre, oh! avec un très petit bénéfice en bon commerçant qu'il est? Est-il vrai qu'il ait agi de la sorte pour mettre la délégation municipale dans l'impossibilité de distribuer des prix aux enfants?

Daignez, ô Majesté, répondre à nos questions. Le « Réveil » vous ouvre ses colonnes. Vous qui briguez les palmes académiques— Vous dites même que vous y avez droit: **Vanitas vanitatum** (paroles de Salomon)— étalez un peu votre prose au grand jour, le Ministre la lira et il se souviendra, peut-être, qu'auprès de Saint Pierre il y avait l'ile aux Chiens, qu'à l'ile aux Chiens il y a un maire que ce maire c'était Vous et que Vous.... Vous voudriez être quelque chose!

## L'ARRIVÉE

### De M. le Supérieur ecclésiastique

Enfin malgré tous les pronostics contraires, M. l'abbé Légasse est arrivé jeudi à quatre heures par le Pro-Patria. Sans être aussi torrentiel que le jour de sa première arrivée, on peut dire que le temps était maussade et couvert de brume, au point que le Pro-Patria a donné sur le cap Bleu (Pointe-Plate).

Malgré cela, bon nombre de femmes et d'enfants s'étaient fait fête d'assister à l'arrivée de M. l'abbé Légasse.

Le quai donnait l'aspect d'un jour de fête par les allées et les venues des uns et des autres. Les vicaires avaient pris soin d'aller au devant du Pro-Patria par l'Emilie C. mise à leur disposition.

Les familles Légasse avaient projeté que le débarquement se ferait à la cale de M. Jacques Légasse. M. le Supérieur ecclésiastique en a décidé autrement, la mer étant haute le Pro-Patria est rentré directement au Barachois au grincement strident d'une ou deux sirènes simulant des larmoyants.

Aussitôt accosté, le conseil de fabrique et son avocat sont montés à bord du Pro-Patria présenter leurs respects à M. le Supérieur ecclésiastique: ce sont les seules autorités que l'on ait vues.

Au moment de débarquer, M. le curé a contemplé cette foule de curieux et d'enfants, et il a donné le signal de sa propre acclamation en criant: Vive Saint Pierre. A cette salutation réclamant un autre vivat, femmes et enfants ont répondu par vive Monseigneur et le cortège s'est mis en marche.

En passant sous les fenêtres du Réveil, le doyen de nos collaborateurs a été à son tour acclamé par certaines dames qui ont joué de l'ombrelle et du mouchoir à son intention.

A l'église, il y a eu Le Déum. C'est là ce qui nous a le plus étonné. Jusqu'ici nous avions cru que l'on réservait ce chant d'allégresse pour fêter des circonstances joyeuses. Nous ne voyons pas que M. Légasse ait eu bien sujet de se réjouir de son retour. Ce sont là des manifestations religieuses intempestives que la modestie chrétienne réprouve parce qu'elle les considère sou-

vent ou comme des provocations, ou comme l'expansion d'un orgueil exagéré. Jamais les prédecesseurs de M. l'abbé Légasse ne se sont fait organiser de réception, et ils n'en étaient pas moins bien vus: que l'on fasse appel au souvenir du Père Letournoux et l'on conviendra que sa simplicité ennemie du faste plaisait à tout le monde.

La tâche pastorale de M. l'abbé Légasse est devenue de plus en plus difficile; aura-t-il la souplesse de faire face aux difficultés qui l'attendent? Nous en doutons et notre doute s'appuie justement sur ce manque de souplesse, qui convient si bien à un prêtre de céder là où il ne peut arriver à convaincre, sans être le prétexte de vaines agitations qui troublent la tranquillité publique, tout en portant atteinte aux sentiments religieux de certains.

Nous ne sommes pas pour donner des conseils à M. l'abbé Légasse, nous sommes trop infimes, mais il sait et il sent comme nous que c'est son entourage de famille qui lui suscite cette situation de se trouver en désaccord avec la plus grande partie de ses paroissiens.

Au cours de son improvisation, M. le curé a annoncé ferme à son auditoire que l'église serait édifiée en moins de douze mois et en ciment armé. Nous nous étonnons de cette obstination à vouloir courir les risques d'une innovation qui est critiquée par les gens les plus compétents.

Nous sommes d'autant plus surpris que M. l'abbé Légasse s'entête dans son idée que toute la population combat, qu'il devrait prendre en considération que la classe ouvrière est sans travail et que la colonie subit une crise économique qu'elle n'a jamais connue.

### LA BALEINE A MIQUELON

La semaine dernière, le vapeur baleinard «Saint-Laurent» a séjourné vingt-quatre heures à Saint-Pierre.

A la suite de cette entrevue, M. Miller est allé à Miquelon pour faire lever les plans du futur établissement baleinard.

On nous assure que M. Picandet, en sa qualité de dessinateur émérite, se serait chargé de faire les plans et tous les travaux d'arpentage nécessaires.

Ce que l'on ne doit pas perdre de vue, c'est que nos amis les Anglais nous ont adressé ce fléau de la baleine pour achever de ruiner la pêche sur nos côtes.

La ruse est si grossière qu'il faut se faire l'allié de nos pires ennemis pour ne point la découvrir ainsi cousue de fil blanc.

### AFFAIRE LÉGASSE

Dans la soirée de mardi, vers neuf heures, M. Louis Légasse a pu être transféré de l'hôpital militaire, à la gendarmerie. On lui a assigné comme local celui servant de salle de police aux gendarmes.

Pour la circonstance, on a meublé cet appartement d'un lit garni, d'une table de nuit, d'un seau hygiénique, d'une table pour écrire et d'un siège.

Une foule de curieux composée de plus de femmes que d'hommes assistait à ce changement de lieu de détention qui s'est opéré sans incidents..

Seule une femme Gournay, dite M<sup>me</sup> de Beauregard, s'est faite remarquer par son exaltation dans le but d'attirer l'attention sur elle. Au physique la femme Gournay n'a rien de remarquable elle est grande et osseuse, circule beaucoup par la ville et passe pour être un émissaire dans les circonstances graves.

On rapporte d'elle que son mari ayant été bien malade il y a quelques années, elle avait fait promettre au Trésorier et au Président de la société dont il avait fait partie de l'enterrer aux frais de la société. Cette précaution prévoyante d'un amour conjugal excessif a porté bonheur à son mari qui vit encore et ne s'en porte pas plus mal.

Vendredi matin, à onze heures, M. Louis Légasse a été mis en liberté sous caution.

L'instruction de son affaire continue à se poursuivre.

Le docteur GALLAS nous prie d'informier le public qu'il vaccinera les mardi, jeudi et samedi, de 1 heure à 2 heures dans son cabinet de consultation rue Nielly.

### ANNONCES & AVIS



## AVIS

### M. HARAMBOURE

#### ENTREPRENEUR

#### De travaux de maçonnerie

Rue du Barachois (près du lavoir public)

Se recommande par ses prix modérés à tous ceux qui auraient besoin de ses services

## A LOUER

### Une Maison d'habitation

RUE DU BARACHOIS

s'adresser à

J. LAGROSILLIÈRE ou P. MAZIER

## A LOUER

### Une Maison à étage et cave

SITUÉE RUE BISSON

Précédemment occupée par M. de MONROVY

S'adresser à M. JEAN HIRIART

RUE DU BARACHOIS

## L'IMPRIMERIE DU RÉVEIL

Se recommande à ses amis et fondateurs pour les travaux d'impression dont ils se feraienbt besoin; elle s'efforcera de les exécuter dans les meilleures conditions.